LEMA

LA FORCE BASQUE, C'EST VOUS !

N°127 - Octobre 2008ko Urria
MENSUEL : 2 €

Ambitieux pour le Pays basque ?

Pays basque 2020 p. 4-11
Régions et peuples solidaires p. 14-15
Autonomie fiscale p. 17
Lucien Delgue p. 20

Rentrée crispée

Une crise financière mondiale grave où vont s'affronter les idéologues libéraux et dirigistes pour savoir qui avait raison sur l'utilité des pouvoirs publics pour réguler le marché et la mondialisation. Voici la question essentielle de notre société. Faut-il être résolument interventionniste et surveiller les marchés, quitte à les étouffer ou bien faut-il laisser faire sans réagir, au risque de sacrifier des pans entiers de l'économie ? La réponse d'EAJ-PNB est l'intérêt de l'individu, de l'Homme. Il faut protéger les ressources des hommes, notamment des plus faibles, tout en accompagnant le développement des talents, l'esprit d'entreprise et la liberté d'innover. En clair, il faut savoir osciller entre protection minimale et liberté responsabilisée. Une entreprise qui n'a pas la capacité d'entreprendre n'est plus une entreprise. Cette évidence doit être rappelée à l'heure où les vieilles lunes dirigistes remontrent le bout de leur nez. Mais une entreprise doit entreprendre dans le respect de son environnement et de ses salariés. Ainsi la spéculation peut être la pire comme la meilleure des choses. Il y a toujours un risque, car la vie sans risque n'existe pas.

C'est cet état d'esprit qui a prévalu dans la détermination du Gouvernement basque de faire respecter son autonomie fiscale. Détermination qui a payé puisque l'Europe a accepté le système fiscal basque et navarrais par analogie.
Les Diputaciones d'Hegoalde détiennent l'autonomie institutionnelle et politique suffisante pour fixer un impôt sur les sociétés différent de celui de l'État espagnol, et appliquer des déductions fiscales sans que cela n'implique une quelconque violation des règles européennes sur les aides d'Etat, et ne donne donc lieu à une quelconque plainte de la part de la Direction générale de la Concurrence.
Ainsi, l'a reconnu la Cour de Justice de l'Union européenne, dans une sentence " historique " qui écarte les doutes sur la validité des règles fiscales basques et explique que le " Concert économique " répond à la législation communautaire. " Les territoires historiques sont habilités à adopter des dispositions fiscales qui diffèrent des dispositions applicables dans le reste de l'État ".
Cela signifie liberté et capacité de générer des profits quand tout va bien, mais responsabilité sans aide possible de Madrid si rien ne va plus.
On le voit bien ici : ce qui sous-tend l'originalité de la fiscalité basque est le cœur même de ce qui fait EAJ-PNB : autonomie, prise de risque et solidarité. Les trois concepts réunis, pas séparés.

On est là à des années-lumière de ce qui se vit et se dit à Paris.
Pour preuve les commentaires symptomatiques des média parisiens sur la visite du Premier Ministre français venu à Bayonne pour signer le contrat territorial Pays basque qui comporte 77 projets de développement économiques et culturels évalués à 213 millions d'euros. Aucun mot sur ce contrat, sur ses raisons d'existence. La seule question qui préoccupait la presse parisienne était de savoir si François Fillon serait candidat dans six ans… à Paris. Tout est dit sur la pensée centralisatrice française…

Le préfet comprend le basque à sa manière

Le procès à l'encontre de Euskal Herriko Laborantza Ganbara a été reporté à janvier prochain, suite à une plainte du préfet. Il reproche à cette association implantée à Ainize Monjelose d'être une Chambre d'Agriculture parallèle qui contredirait la règle d'une seule Chambre d'Agriculture par département. Une nouvelle preuve de cet Etat français rigide, corseté par des principes d'un autre âge, à l'heure où cette association promeut des initiatives destinées à soutenir un monde agricole en difficulté.

Euskal haziak en forme

L'enseignement libre a aussi ses classes bilingues français-basque portées notamment par l'association Euskal haziak. Et la rentrée 2008/ 2009 confirme la bonne santé de la filière en Pays basque. Ainsi 2 411 élèves seront scolarisés dans le bilingue sur un total de 16 303, soit 14,79% de l'effectif total de la maternelle au lycée. Une augmentation de 6,8% (64 jeunes en plus) par rapport à l'an passé. Dans le détail, le bilinguisme est mieux implanté dans le primaire avec 27 écoles bilingues (1802 élèves) que dans les collèges (9 bilingues et 536 élèves) ou les lycées (2 bilingues et 73 bilingues). Une situation qui n'est pas propre à l'enseignement privé et que l'on retrouve également dans le public bilingue.
Si des efforts sont encore à faire (qui dépendent en partie à la volonté des financeurs, donc l'éducation nationale), ils devraient viser en priorité les zones « d'ombre », où l'enseignement bilingue privé n'existe pas (la Soule et certaines zones de la côte basque).

Izarbel : l'étoile ne pâlit pas

En cette rentrée 2008/ 2009, le sourire est aussi de mise du côté de l'ESTIA (Ecole supérieure des technologies industrielles avancées) à Bidart. 344 étudiants ont franchi les portes du campus de la technopole Izarbel dont 120 « petits nouveaux » en première année.
A la fin de leurs 3 années de formation, ils auront une jolie carte de visite qui leur ouvrira les portes des bureaux d'études et autres postes à responsabilité comme chargé de production ou de grands projets. Cerise sur le gâteau, la mise en place de l'European credits for transfer system (ECTS) leur permettra de valider les formations effectuées dans des universités partenaires qu'elles soient britanniques (Cranfield, Manchetser…) ou d'outre Pyrénées (Bilbao). Et qui dit technique, dit formation sur le terrain, donc les étudiants effectueront 39 semaines de stage en entreprise pendant leur scolarité, parfois même bien loin de la côte basque (Maroc, Allemagne, Etats-Unis ou Australie…).

Et le Béarn, alors ?

Le premier ministre François Fillon était en Pays basque en ce début septembre pour signer le contrat territorial. Un contrat qui permettra la mise en route de 77 opérations pour un montant de 213 millions d'euros sur 5 ans.
Et des voix n'ont pas manqué de se faire entendre du côté Est du département (c'est comme ça que l'on dit dans la terminologie pyrénéenne atlantiquaine, non ?). Le député PS de Mourenx, David Habib, estimait qu'avec ce contrat, on déshabillait Paul pour habiller Jacques. Qu'en gros, le Pays basque était servi, pas le Béarn. Et suivant sa logique, l'élu socialiste demandait « une convention pour le Béarn ». Sauf que sa logique n'est peut-être pas tout à fait dans l'esprit du contrat territorial tel qu'il a été réalisé en Pays basque.
Ici, il est le fruit du travail en commun d'un millier d'élus et de socioprofessionnels réunis dans « Pays basque 2020 ». En résumé, c'est la base qui a imposé le rythme et le haut (l'Etat) qui a suivi.

Divisons pour mieux...

Ce n'est jamais bien de critiquer ce qui se fait chez nos voisins (d'autant que l'histoire de la paille et de la poutre reste souvent d'actualité) mais bon, on ne résistera pas après l'attaque (la énième…) d'un élu béarnais contre le Pays basque. Et l'on appuiera là où ça fait mal. Lorsqu'il s'est agi de créer les pays (vous vous souvenez, la fameuse loi Voynet), le Pays basque a sonné le rassemblement de ses communes et a créé son pays à l'échelle de son territoire. En Béarn, les choses ne se sont pas tout à fait passées ainsi. Le pays Béarn n'a pas vu le jour et ce sont de multiples Béarn parci Béarn parlà, qui l'ont remplacés. De là à dire que chaque élu béarnais de poids s'est taillé un fief à sa mesure, il n'y a qu'un pas…que nous ne franchirons pas puisqu'il ne s'agit tout simplement pas de nos oignons…

Irisarri, très courtisée

Comme la quasi totalité des communes du Pays basque, Irisarri a intégré une communauté des communes, celle d'Iholdi-Oztibarre. Sauf qu'à l'époque, la commune lorgnait déjà vers un autre territoire, celui de Garazi- Baigorri. Une pétition de ses habitants et une demande de ses élus confirmait ce souhait. Mais la préfecture avait tranché.
L'affaire revient sur le devant de la scène avec un vote récent de la communauté de communes de Garazi-Baigorri qui a répondu favorablement à la demande d'intégration d'Irisarri. Du coup, colère de Lucien Delgue le président de la communauté des communes d'Iholdi-Oztibarre qui verrait partir la plus peuplée de ses communes (lire entretien page 20). Mais au final, c'est le préfet de Pau qui tranchera.
Et au delà de la question importante (la taille des communautés des communes et donc leur viabilité), on retrouve toujours le même arbitre : l'Etat via son préfet.
Et c'est là que l'on se dit qu'il y a quand même quelque chose d'ahurissant : un gouvernement central qui doit gérer un pays de 60 millions d'habitants n'a-t-il pas mieux à faire que de s'occuper des limites entres deux communautés de communes ? Ne vaudrait-il pas mieux s'en remettre à la sagesse des intéressés, voire trouver un arbitre plus proche (le biltzar des élus du Pays basque ? le Conseil général ?).
Mais les lois centralistes concoctées à Paris n'ont pas imaginé ce genre de solutions. Pas pour l'instant…

On ressort les ciseaux

Les limites des 3 circonscriptions électorales basques vont-elles changer ? C'est la question que l'on peut se poser après le lancement d'un redécoupage des circonscriptions législatives par le gouvernement français. Si le nombre de députés ne devrait pas bouger (577), leur localisation devrait évoluer. En résumé, il s'agit de tenir compte de l'évolution démographique depuis 1986 (date du dernier découpage dû à Charles Pasqua) et de rééquilibrer le nombre de députés par rapport à la population.
D'après les premières estimations, 44 départements seraient touchés par cette réforme, ceux en perte de vitesse démographique perdant des élus (Nord, Paris-ville, Hautes Pyrénées, Corrèze…), les autres en plein boom démographiques en gagnant (Haute-Garonne, Hérault, Seine et Marne…).
En ce qui concerne notre région, il semblerait que le *statu quo* soit de mise sauf pour la 4ème circonscription (la basco-béarnaise tenue par Jean Lassalle) qui pourrait voir ses limites changées. Mais avant de bouger, le gouvernement attendra les résultats du recensement de novembre prochain et des discussions serrées qui s'en suivront…D'autant que la prochaine élection des députés n'est prévue qu'en 2012.

Tous les chemins mènent à Bruxelles...

Le Premier ministre, François Fillon, a signé lundi 8 septembre à Bayonne le contrat territorial Pays basque 2007-2013. Un contrat unique en son genre dans l'Hexagone puisqu'il a été élaboré par l'ensemble de la société civile ayant participé aux travaux de la démarche Pays basque 2020, grâce au travail de coordination de l'équipe technique émanant déjà de la démarche Pays basque 2010.

Se respecter pour avancer d'un pas résolument progressiste

Les ambitions ? La première : « Innover pour faire du Pays basque un territoire compétitif », ensuite : « Construire un Pays basque responsable, équilibré, harmonieux et solidaire », enfin : « Conforter et transmettre le capital naturel, culturel et humain du Pays basque ». Le message est clair: entre avenir et respect des traditions, le Pays basque veut s'inscrire dans la modernité sans gager ni galvauder ses atouts nés de l'histoire. D'ailleurs, des ambitions qui ne vont pas sans rappeler le slogan de la Communauté autonome du Pays basque : « Euskadi, un país en marcha », « Euskadi, un pays qui avance »…

Qui plus est, c'est cette analogie qui est ici intéressante : le Pays basque, d'Espagne et de France, semble puiser dans ses ressources spécifiques (historiques, culturelles…) pour faire le pari défendu par l'Union européenne. Après la remise en question de la consolidation de la construction de l'Union lors du rejet du projet constitutionnel (pour des arguments essentiellement de politique intérieure d'ailleurs), c'est redoutablement significatif : au-delà du vote, les citoyens du Pays basque partageraient un même projet d'avenir ! Mais peut-être que l'enthousiasme rend partiellement aveugle… aussi gardons-nous de trop de verve et sachons raison garder.

L'engagement européen : peu importe les sentiers empruntés

Explications : si, à le considérer très rapidement, le contrat territorial qui est la déclinaison opérationnelle de Pays Basque 2020, semble très bien se marier avec la politique générale du gouvernement basque, c'est qu'ils suivent les mêmes préceptes défendus par l'Union européenne. À y regarder de plus près, chacun y retrouvera le saupoudrage nécessaire de « compétitivité », « d'innovation », de « développement durable »… sans oublier la participation des citoyens, avec la labellisation à l'« Agenda 21 local », déclinaison d'un processus aujourd'hui bien rodé à l'international. Or, pour l'un, Euskadi, postuler à ces objectifs politiques est un moyen de réaliser une politique pour une Europe des régions. Pour l'autre on est en droit de se demander quelle est la stratégie politique à l'échelle du Pays basque français. Pour l'un, c'est contribuer à la performance économique et sociale des régions en Europe, respectueusement des États et du principe de subsidiarité, afin de faire de l'Europe un espace de vie idéal vis-à-vis de nos autres concurrents (États-Unis, Asie…). Aussi, pour Euskadi, c'est également définir une politique territoriale propre en défendant des relations encore plus autonomes avec le centre madrilène. Pour l'autre, postuler à de tels objectifs est devenu une nécessité pour maintenir la capacité des territoires en alerte, ni plus ni moins, en diluant la capacité d'orientation de l'État sur les différents échelons politiques et administratifs. D'ailleurs, n'est-ce pas ce même François Fillon qui benoîtement, avait, il y a quelques mois de cela, laissé échapper que les caisses de l'État étaient vides ! Autrement dit : que chacun se retrousse les manches, sans plus compter sur un État providence définitivement désargenté. Car effectivement il y a là une fracture culturelle due à la frontière : d'un côté, postuler à ces préceptes européistes est une manière de s'émanciper et de défendre la position d'une région basque dans le monde. De l'autre côté, l'impression qui gouverne est qu'il s'agit d'un pis-aller, une solution à laquelle il faut recourir, faute de mieux. Faute essentiellement d'institutions propres qui puissent défendre une vision territoriale stratégique face à l'avenir. En fait, ce contrat signifie surtout la dilution des interventions autour de 77 opérations composites menées par des acteurs hétérogènes, plus ou moins dépendants de subventions pour continuer à subsister dans un environnement morose.

Tiens, ici aussi des mécontents !

Paris sera-t-elle toujours Paris ?

Et le journaliste du quotidien Sud-Ouest de titrer mardi 9 septembre « L'État aux côtés du Pays basque » : pas « avec » le Pays basque, ni « derrière » le Pays basque mais bel et bien « aux côtés » du Pays basque. C'est là toute la différence entre ces deux Pays basques, et en conséquence tout l'intérêt de cette analogie avec Euskadi d'une part et d'autre part, la vérité tenue dans ce lapsus journalistique.

Mais retenons aussi les aspects positifs et il y en a beaucoup. Tout d'abord, il faut remercier le Conseil de développement et ses animateurs pour ce travail ingrat et tout spécialement les féliciter d'être parvenu à rassembler des acteurs disparates autour d'un intérêt commun : l'avenir du Pays basque, décliné en français et peut-être de plus en plus en basque. Rappelons la démarche Pays basque 2020, à l'instar de la démarche Pays basque 2010 de 1992-1994, ont été des modèles de mobilisation citoyenne dans l'ensemble français. Pays basque 2010 avait été montré en exemple et d'une certaine manière avait encouragé la loi Voynet (1995), qui postule à plus de prise en compte des déterminants locaux dans les politiques d'aménagement des territoires. De la même manière que dans les années 1990, ce contrat territorial de 213 millions d'€ signé par le premier ministre François Fillon, c'est-à-dire par l'État, vient célébrer les efforts du millier d'acteurs locaux qui ont pris le temps de se prononcer sur ce qu'ils souhaitaient ou ce qu'ils imaginaient d'un Pays basque à l'horizon 2020. Cette prise de conscience d'un intérêt commun local est le point de départ d'une véritable responsabilisation citoyenne, qui n'est pas très fréquente dans l'univers national français marqué par la culture de l'État omnipotent et omniscient, qui fait que les réponses ne peuvent venir que du sacro-saint État centralisé.

Edvige ou pas Edvige ?

Pourtant, quoiqu'il y paraisse, et paradoxalement, la signature du Contrat territorial scelle définitivement la fin de cette relation de dépendance directe avec l'État. L'État, par son dépositaire constitutionnel direct, son premier ministre, a fait un chèque pour encourager à s'émanciper dans le cadre de la République ! Autrement dit l'État est bel et bien « aux côtés » du Pays basque. Car à l'heure des nouvelles technologies, de la circulation planétaire des idées et de l'affaiblissement inévitables des prérogatives étatiques, l'État français n'a plus les moyens de contrôler efficacement ses territoires puisqu'il est dans l'incapacité de les abreuver directement de ses subventions. Seuls certains de ses relais locaux, au nom d'une République une et indivisible veulent continuer d'y croire. Aussi, les subventions sont gérées de façon panachée, divisées entre les intérêts partagés des différents échelons administratifs (et le corps préfectoral) prépondérant sur les instances représentatives (les élus). (Rappelons en effet qu'à l'instar de l'essentiel des projets à financement public aujourd'hui, ces projets sont cofinancés et y participeront également la région Aquitaine et le département des Pyrénées atlantiques. Pourquoi cette précision ? Car pour répondre à la fois aux critères d'un Conseil général, d'un Conseil régional, d'un État qui n'a plus les moyens de tout faire (de tout centraliser financièrement), il faut alors correspondre aux critères de l'Union européenne qui promeut un politique d'envergure autour de thématiques précises et suffisamment lâches : chacun y retrouvera le saupoudrage nécessaire de « compétitivité », « d'innovation », de « développement durable ». Voilà l'analogie avec les thèmes défendus de l'autre côté de la frontière franco-espagnole !)

M. Fillon raconte ses souvenirs de jeunesse

Bideak 2020a arte oso luzeak dira...

En d'autres termes, les choix continuent d'être portés par les grands élus et les administrations. Or, on ne peut que songer à Giuseppe Tomasi di Lampedusa, cet auteur d'entre-deux siècles, marqué par les rythmes lents de sa Sicile natale rendu fameux par sa formule, « il faut que tout change pour que rien ne change ». L'État est « aux côtés du Pays basque », pas directement avec les citoyens français du Pays basque, sinon il serait avec/derrière eux. C'est donc au Pays basque de se prendre en main, s'il comprend son destin, et de citer Jean-Jacques Lasserre, l'ancien Président du Conseil général des Pyrénées atlantiques et Président du Conseil des élus du Pays basque sur France bleue Pays basque le mardi 9 septembre 2008 à 8h10 : « Le Pays basque doit être responsable de son destin. […] Le centralisme est l'un des problèmes de ce territoire ». Encore une fois, en dépit des petits arrangements inévitables dus à la réforme du système politique, électoral et administratif français, c'est paradoxalement cet espoir que doit insuffler le contrat territorial validé par l'État à l'ensemble des citoyens du Pays basque… Il doit ensuite convaincre de cette prise de responsabilité émancipatrice ses représentants pour contribuer à faire du Pays basque un territoire ambitieux en Europe.

Un contenu varié

Voici les grandes lignes de ce contrat territorial 2007-2013, décliné en programmes et en projets.

Trois ambitions sont au coeur du nouveau projet de territoire :

• le développement durable du Pays basque
• la concrétisation de la réciprocité territoriale
• le renforcement de la coopération transfrontalière

Le nouveau projet de territoire, reconnu « Agenda 21 local » par le délégué interministériel au Développement Durable, le 9 février 2007, se structure autour de 3 axes stratégiques et 34 programmes fixant les grandes orientations à l'horizon 2020.

Innover pour un territoire compétitif et responsable

Le budget prévisionnel est estimé à 62,15 millions d'euros. Depuis de nombreuses années, le développement de l'économie "résidentielle" a tendance à prendre le pas sur l'économie productive en Pays basque. Même si à ce jour, on observe encore une bonne complémentarité entre ces moteurs économiques, le prolongement des tendances actuelles risque de fragiliser les activités productives (industrie, agriculture, pêche, artisanat de production).
Donner la priorité à l'économie productive afin de maintenir durablement la diversité de ces moteurs économiques, tel est l'enjeu auquel doit répondre le territoire pour rester compétitif, entreprenant et responsable. Dans ce sens, quatre objectifs sont recherchés :
• structurer les secteurs économiques productifs
• favoriser et soutenir l'innovation et la responsabilité sociétale
• agir ensemble pour développer l'économie et les compétences
• organiser et renforcer le "Campus Pays basque"

Programme 1 : Organisation en réseau des principaux secteurs économiques

• consolider le Cluster de la Glisse
• créer un centre de services glisse
• créer le pôle aéronautique du BAB : technocité
• développer un centre technique des matériaux composites
• structurer un Cluster Agroalimentaire
• renforcer la compétitivité des entreprises de la chaîne graphique
• anticiper les mutations du tourisme et développer de nouveaux partenariats publics/privés

Programme 2 : Développement d'une agriculture et d'une pêche durables

• accompagnement des dynamiques d'installation en agriculture
• appuyer les démarches collectives valorisant une agriculture de qualité
• porter un soutien particulier à la filière ovine
• maintenir un foncier viable pour favoriser une agriculture durable

Laborantza Ganbara à la pointe de l'agriculture durable

• encourager les initiatives visant une meilleure organisation du travail
• élaborer et mettre en oeuvre un programme d'actions pour contrôler la filière pêche

Programme 3 : élaboration d'une politique de marketing territorial

• mener une étude d'opportunité d'une « marque Pays basque »

Programme 4 : diffusion de l'innovation et du transfert de technologies

• mettre en place un comité de pilotage de l'innovation en Pays basque
• expérimenter une démarche de diffusion de l'innovation auprès des PME et TPE

Programme 5 : soutien aux équipes de recherche

• accompagner le développement de la recherche

Programme 6 : développement du "campus Pays basque"

• créer un comité de promotion de l'enseignement supérieur du Pays basque
• renforcer le positionnement de l'Estia dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation

Programme 7 : accompagnement des démarches de développement durable

• favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire sur les questions de développement durable
• expérimenter des outils de diagnostic "développement durable" pour les petites entreprises

Programme 8 : accompagnement des petites entreprises

• créer en Pays basque une Cité des métiers
• élargir la plateforme d'initiatives locales Bultza à l'ensemble du Pays basque
• expérimenter une démarche territoriale en réseau d'appui à la transmission des entreprises
• accompagner les centres d'appui du Pays basque intérieur sur la période 2007-2010

Programme 9 : mobilisation du foncier à vocation économique

• élaborer un schéma prospectif des zones d'activités économiques

Programme 10 : développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication

• accompagner les projets en faveur des usages des Technologies de l'Information et de la Communication

Programme 11 : expérimentation de nouvelles voies dans le dialogue social

• organiser les bases pour de nouvelles relations sociales sur le territoire

Programme 12 : anticipation des mutations économiques et du vieillissement des actifs

• construire un dispositif d'anticipation et de gouvernance des mutations socio-économiques

Construire un Pays basque équilibré, harmonieux et solidaire

Le budget prévisionnel est estimé à 106,6 millions d'euros

Compte tenu de sa position géographique, de son attractivité, de son mode d'urbanisation et des perspectives de développement à moyen terme, le Pays basque est interpellé sur les politiques publiques qu'il entend mener pour maîtriser et gérer ses espaces, mettre en cohérence le développement urbain, la répartition des zones d'activité et d'habitat, l'offre de logement, l'offre de transport, l'offre de services publics. Trois objectifs sont visés :
• anticiper et maîtriser l'urbanisme et l'aménagement du Pays basque
• veiller à la cohésion sociale et au bien-être des populations
• répondre au double défi climat-énergie

Programme 13 : élaboration d'un cadre de références partagées pour (a)ménager le Pays basque

• construire une vision partagée de l'aménagement durable du territoire

Programme 14 : renforcement des politiques de logement et d'habitat

• mettre en place une conférence territoriale de l'habitat
• renforcer l'ingénierie pour appuyer les politiques de production et d'accès au logement
• créer des structures d'hébergement d'urgence de type hôtel social

Programme 15 : schéma des déplacements en Pays basque

• bâtir une stratégie de mobilité durable pour le Pays basque

Programme 16 : Infrastructures de transport ciblées sur le report modal

• créer un pôle intermodal en gare de Bayonne
• faire de la ligne ferroviaire Bayonne/St Jean Pied de Port un axe de mobilité durable sur la vallée de la Nive
• améliorer le potentiel de développement du frêt ferroviaire
• poursuivre la structuration du Centre Européen du Frêt (CEF)

Programme 17 : construction de l'Eurocité basque

• finaliser l'aménagement du Chemin de la Baie de Txingudi

Programme 18 : mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux climatiques

• impulser une dynamique territoriale sur le double défi climat-énergie

Programme 19 : développement des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

• étudier l'opportunité de mettre en place un laboratoire d'évaluation de la qualité environnementale des matériaux de construction
• développer l'éco conception de l'habitat basque et intégrer les énergies renouvelables
• étudier la transformation de l'énergie de la houle marine en électricité
• expérimenter le soutien aux dynamiques énergétiques du territoire

Programme 20 : plan de prévention de la production des déchets

• installer un dispositif territorial de prévention de la production des déchets
• optimiser le tri des déchets ménagers et pourvoir le territoire d'animateurs “prévention et tri”
• améliorer le détournement du flux des déchets
• susciter des démarches exemplaires et éco citoyennes en matière de prévention des déchets

Programme 21 : accessibilité des Technologies de l'Information et de la Communication en tout point du territoire

• développer un accès haut débit en tout point du territoire
• favoriser la connexion très haut débit des entreprises
• anticiper les besoins de demain pour rester un territoire d'excellence

Programme 22 : Adaptation et pérennisation des services publics sur l'ensemble du territoire

• élaborer une charte territoriale des services publics et au public sur les territoires ruraux du Pays basque

Programme 23 : accessibilité des soins en Pays basque intérieur

• favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé en Pays basque intérieur
• accompagner la pérennisation d'une structure de santé de proximité à Ispoure

Programme 24 : prise en charge concertée des troubles de la santé mentale

• expérimenter de nouvelles pratiques en réseau, centrées sur une approche psychosociale des populations vulnérables
• créer une structure pour handicapés mentaux et stabilisés

Programme 25 : pérennisation de la concertation dans le domaine sanitaire et social

• installer un lieu d'observation et de mise en cohérence des politiques sanitaires et sociales en Pays basque

Conforter et transmettre le capital naturel, culturel et humain du Pays basque

Le budget prévisionnel : 40,4 millions d'euros

Le Pays basque dispose indéniablement d'atouts importants, d'une forte qualité de vie et d'une image très positive liés principalement à son patrimoine culturel (mer, montagne, paysages), mais aussi à la richesse de sa vie sociale. La valorisation et la protection de ce patrimoine constituent à la fois une condition de préservation de l'identité et de la cohésion interne au territoire, mais aussi de son attractivité et de sa compétitivité. A cet effet, quatre objectifs sont ciblés :
• susciter et appuyer les initiatives favorisant les dynamiques sociétales
• renforcer l'usage de la langue basque dans la vie sociale
• engager une dynamique de projet assurant le rayonnement culturel
• valoriser et gérer les resources et les espaces naturels

Programme 26 : mobilisation des initiatives citoyennes et solidaires

Programme 27 : implication des jeunes dans le développement du territoire

• inscrire dans la durée la démarche « enseigner le Pays basque »
• impliquer les jeunes générations dans le développement de leur territoire

Programme 28 : mise en oeuvre d'une politique linguistique pour l'euskara

• développer l'apprentissage de la langue basque et son usage dans la vie sociale

Programme 29 : développement territorial de la culture

• mettre en réseau et valoriser les fonds documentaires en Pays basque
• engager un programme pluriannuel pour valoriser le patrimoine oral du Pays basque
• poursuivre le soutien à la valorisation de la culture et du patrimoine gascon

Programme 30 : renforcement de l'action en faveur de la culture basque

• renforcer l'action de l'Institut culturel basque

Programme 31 : conservation de la biodiversité

• consolider les dispositifs de connaissance, de suivi et d'évaluation du patrimoine naturel

Programme 32 : développement durable de la montagne basque

• mettre en oeuvre la charte de la montagne basque

Programme 33 : gestion intégrée de l'eau à l'échelle du territoire

• disposer d'outils de gestion intégrée de l'eau sur les bassins versants et le littoral
• étudier la mise en place d'un système de préalerte des crues des rivières

Programme 34 : valorisation et protection du littoral basque

• suivre et anticiper l'évolution du trait de côte
• initier un programme innovant de lutte contre les déchets flottants
• développer un modèle hydrodynamique prédictif du milieu côtier basque (LOREA)
• développer et gérer un outil de gestion active des plages de la Côte basque
• valoriser le site naturel de la “Corniche basque”
• rénover et agrandir le Musée de la Mer
• aménager et valoriser la baie de St-Jean-de-Luz
• aménager le littoral angloy

L'animation territoriale

Le Conseil de développement et le Conseil des élus poursuivront l'animation territoriale à l'échelle du Pays basque.
Ce dispositif sera recentré sur :
• l'animation de la phase de mise en oeuvre du Contrat territorial Pays basque : interface entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires du Contrat ; pilotage d'actions sur lesquelles le dispositif est positionné comme chef de file/co-pilote ; coordination du programme Leader ;
• l'enrichissement du contenu du projet Pays basque 2020 : faire vivre sur la durée le projet territorial par des forums, débats, réalisation d'études, conduite de réflexion prospective ...
• le suivi/évaluation du projet Pays basque 2020 : mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du projet labellisé Agenda 21 local ;
• l'élaboration par la concertation d'avis collectifs sur des questions à enjeu : mobilisation des acteurs du territoire, organisation de la concertation, formulation de propositions ;
• la mise en cohérence des politiques territoriales en Pays basque : collaboration entre Conseil des élus et intercommunalités, entre Conseil de développement et Comités locaux de développement, animation du réseau des agents de développement ;
• le développement des partenariats avec les territoires voisins, notamment transfrontaliers, (via la Conférence eurorégionale)
Pour mener à bien ces travaux, les deux conseils s'appuient sur une équipe permanente de sept personnes et un budget de fonctionnement assuré par les partenaires du Contrat territorial.

Pantxoa Etxegoen directeur d'un Institut culturel basque reconnu

Pays basque 2020, un programme ambitieux ?

Ce programme pluriannuel de développement aura-t-il un réel impact sur la vie quotidienne de la population ? Il est évidemment trop tôt pour répondre et l'intérêt de l'opération n'est pas en cause. Mobiliser 1000 personnes pour imaginer un projet est en soi un exercice indispensable tant la vitalité de la société civile locale est un atout à valoriser. Les interrogations portent davantage sur l'ambition politique qui conditionne la portée de ce programme.

Un système public local inefficace conforté

Cette nouvelle démarche participative s'inscrit dans un système local qui n'est pas remis en cause. La dispersion et la multiplicité des acteurs, la disparité des démarches de concertation sont admis par principe.

Faute d'une gouvernance locale forte, les initiatives se multiplient de façon désordonnée.

En matière d'aménagement de l'espace, 2 Scot, schémas de cohérence territoriale occupent actuellement l'essentiel de l'espace urbain et périurbain. Le Pays basque intérieur en revanche n'est pas doté d'un tel dispostif. Sur une question aussi centrale que l'utilisation de l'espace, il n'y a toujours pas d'initiative pour une démarche unique pour un seul Scot Pays basque.

La Région Aquitaine incite chaque pays à se doter d'un PCD, Projet Collectif de Développement. Le pays Pays basque quant à lui est en dehors de toute logique de bassin de vie prédominante ailleurs. Résultat : 1 pays, 4 PCDs, en Soule, en Basse-Navarre et en Labourd intérieur, ceux de Nive-Adour-Ursuya et de Nive Nivelle.

Un premier ministre, un président de Conseil régional, un président de Conseil général, un président de Conseil des élus, la simplicité d'un territoire à plusieurs têtes

En économie, une kyrielle d'acteurs locaux mettent en oeuvre leur propres initiatives : Chambre de Commerce, Bultza, Indar, Aldatu, Odace, Estia entreprendre, Gaindegia, Hemen, Herrikoa, Clefe ... Leurs liens mutuels sont insuffisants faute de coordination générale. Pays basque 2020 rajoute une multitude de projets sans mettre en avant la nécessité d'une instance de coordination générale de l'économie basque.

En matière culturelle, l'Institut Culturel basque et l'Office Public de la langue développent leur propre projet sans programme commun, malgré l'évidence de leur complémentarité.

les élus Bas-Navarrais convergent dans la nécessité d'une institution politique unique, à l'échelle de la Basse-Navarre pour être efficace. Pourtant, personne n'y croit à court terme. Aucune démarche volontariste n'est engagée pour que ce scénario gage d'efficacité se réalise. Aujourd'hui, la Basse-Navarre est morcelée en trois communautés de communes et un syndicat mixte de coordination sans pouvoir décisionnel propre. Le Pays basque est devenu le territoire des sigles.

Le préalable à Pays basque 2020 aurait dû porter sur la simplification pour une plus grande efficacité du système local. Le Conseil de développement et celui des élus aux moyens limités ont en charge l'animation d'un système d'une incroyable complexité et un travail accru de ce fait. La réflexion sur la gouvernance ne devrait pas se limiter à un catalogue de l'animation prévue par ces deux instances. Elle devrait commencer par une remise en cause du système local pour permettre à l'animation d'être plus aisée et donc plus efficace.

Quiksilver et le monde de la gmisse en expansion

Une faible projection dans le futur

Y a t-il une direction claire prise par la voiture Pays basque ? Sait-elle exactement où elle va ? Des orientations générales ont certes été définies. Elles correspondent peu ou prou aux grands concepts généraux du moment: innovation, responsabilité, équilibre, harmonie, solidarité, reprise dans trois grands axes. Derrière ces idées stratégiques générales, quelles sont les balises précises, les étapes à franchir, pour quels résultats tangibles recherchés ?

À titre d'exemple, un constat amer est dressé : l'économie résidentielle prédomine sur l'économie productive. La décision est prise d'inverser cette tendance. Dans une culture du résultat comme en Communauté autonome basque, les étapes pour infléchir ce déséquilibre seraient clairement exposées par l'impact prévu de chacune des mesures concrètes adoptées.

Des objectifs quantitatifs seraient précisés, des pourcentages établis par période, des indicateurs précis établis pour parvenir à ces performances. Où sont ces batteries de mesures qui permettent d'y voir clair en se projetant dans l'avenir concret souhaité ?

Actuellement, une série de programmes et de projets visent à consolider le secteur produc-

tif. Mais où sont les différentes étapes prévues pour ce rééquilibrage économique ? Cela suffit-il à marquer le cap vérifiable du changement ? La réalisation du projet suffira-t-elle au bonheur ou passe-t-on le cap de l'évaluation des projets à l'aune de leurs résultats ? Vérifiera-t-on non pas l'état d'avancement d'une opération mais l'impact de ses premières réalisations, au regard du suivi d'un plan prévisionnel ? L'absence d'une culture de l'évaluation pénalise gravement les politiques publiques, en France. Pays basque

L'innovation n'est pas au cœur de Pays basque 2020

2010 avait confirmé cette carence grave. Malgré de bonnes intentions, Pays basque 2020 ne paraît pas mieux engagé en la matière. Les grands concepts ne se déclinent pas dans une direction concrète. L'existence de projets concrets masquent mal la carence d'objectifs concrets à atteindre. Créer des cluster, consolider le secteur de la glisse, créer une image collective Pays basque n'ont d'intérêt que dans leur apport au renforcement de l'économie productive. Une prévision de l'impact de ces projets fait gravement défaut.

Des moyens financiers réduits

Le poids financier de Pays basque 2020 laisse également songeur quant à sa capacité à générer des transformations de fond à l'échelle d'un territoire de 280 000 personnes. 213 millions d'euros investis en 6 ans soit, environ 160€ par personne sur une année. A titre d'exemple, la seule agglomération du BAB réalise actuellement un programme sur 7 ans de 217 millions d'euros. En se basant sur la partie investissement du budget 2008, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques financerait sur la partie basque en 6 ans, plus de 652 millions d'euros. Cela représenterait 3 fois le budget de Pays basque 2020 pour le seul Conseil Général !

Le gouvernement basque investira 6,8 milliards d'euros sur 4 ans, pour le seul programme d'innovation Innobasque. L'importance d'un projet ne se réduit pas à sa dimension financière, mais il est une partie de l'ambition.

Pays basque 2020 est-il popularisé ?

L'appropriation par les responsables politiques et les acteurs économiques, sociaux, culturels de cette démarche est primordiale. Tout le monde doit tirer dans le même sens et acquérir une conscience Pays basque pour sortir du morcellement évoqué précédemment. Le clivage côte/intérieur est toujours présent, malgré les discours sur la complémentarité. Des opposants au département Pays basque alimentent le discours d'une prédominance du monde urbain. L'expérience des entretiens éffectués dans le cadre de ce mensuel montre l'impression d'abandon par la côte de la ruralité basque. On peut le regretter, mais ce sentiment est toujours vivace. Inutile de se voiler la face derrière des discours convenus sur la réciprocité. À l'inverse, la communauté d'agglomération du BAB évoque dans sa communication sa responsabilité à l'égard du Pays basque, mais elle est également mise en cause y compris par le Conseil de développement sur son manque d'ouverture à l'égard du reste du territoire.

La déclinaison dans les PCDs, les programmes des intercommunalités des projets de Pays basque 2020 est nécessaire pour réussir un ensemble qui avance. L'impression d'une démarche éloignée des préoccupations des acteurs de terrain est également particulièrement perceptible dans bon nombre d'entretiens. Pays basque 2020 montre les limites de toute démarche participative. Le niveau de participation est lié aux acteurs les plus motivés par l'avenir du Pays basque. La forte mobilisation abertzale lors du lancement de Pays basque 2010 le montrait clairement. Un travail de pédagogie est indispensable pour mener à la base une démarche volontairement participative. Pays basque 2020 devra réussir une maturation des esprits que Pays basque 2010 a engagé.

La volonté et la qualité de l'équipe technique des deux Conseils de développement et des élus sont reconnues de façon unanime. Mais face à l'ampleur de la tâche, face à la multiplicité des acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comment une équipe de 7 personnes occupée par ailleurs à d'autres missions peut-elle mener à bien ce travail de conscientisation, de suivi personnalisé sur le terrain, sur un territoire aussi vaste avec parfois des préoccupations très éloignées par l'absence d'un réel bassin de vie basque ?

Le virage négligé de l'innovation

Pays basque 2020 traite les grands enjeux contemporains par des réponses concrètes de terrain : énergies renouvelables, protection de l'environnement, déplacement, logement, emploi, services sociaux. En l'occurence, Pays basque 2020 s'inscrit dans les questions de ce début du XXIème siècle avec une prise de conscience des éléments de transformation extérieure de ce territoire.

Un thème majeur d'avenir, celui de l'économie de l'innovation et de la connaissance est minoré. L'innovation est une ambition affichée. 3 programmes sont consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche pour 12 millions d'euros sur un total de 213 millions d'euros, soit 5,6% du budget général. Nous sommes très loin d'Innobasque.

Malgré une volonté affichée de coopération transfrontalière, Pays basque 2020 semble pour l'heure négliger le virage spectaculaire pris par la Communauté autonome basque, en matière d'innovation.

Le refus de créer un pôle universitaire technologique autonome entre dans un contexte plus général. La conscience de l'enjeu primordial de l'innovation n'est à l'évidence pas enracinée localement. La stratégie européenne de Lisbonne place pourtant l'innovation, la connaissance, au premier rang de ses priorités pour promouvoir une croissance pourvoyeuse d'emplois. Pour l'heure, un simple développement de l'existant est prévu, sans volontarisme créateur.

Des priorités plus ou moins prioritaires

Trois thèmes « transversaux » sont à intégrer systématiquement dans un maximum de projets : développement durable, réciprocité ou complémentarité entre zone urbaine et rurale, coopérations transfrontalières.

J. L. Bilbao, député général de Biscaye en dehors de Pays basque 2020

Actuellement, il est difficile d'évaluer la présence de ces trois dimensions dans chacun des projets puisque cette ambition initiale n'apparaît pas dans la présentation de chacune des initiatives. Néanmoins, plusieurs opérations sont explicitement orientées vers une de ses trois dimensions. Le souci du développement durable est très présent par la volonté d'impulser la production d'énergies renouvelables, la protection du littoral, la gestion de l'eau, la réduction et le recyclage des déchets, la promotion de l'éco-habitat, le transport durable, la biodiversité, les démarches de concertation comme la charte de la montagne basque.

L'enjeu de la réciprocité territoriale déjà présent lors de Pays basque 2010 est moins perceptible même s'il apparaît en filigrane de plusieurs projets :aménagement de l'espace, schéma de déplacements, santé, services publics, image territoriale, développement des usages des TIC, les cluster agroalimentaire et de la chaîne graphique.

Quasiment aucun projet n'explicite clairement l'enjeu de la coopération transfrontalière. Deux programmes l'évoquent : ceux du développement de l'enseignement supérieur et la réflexion sur l'aménagement de l'espace. Un seul programme sur 34 est explicitement transfrontalier. Il s'agit du programme 17 relatif à la construction de l'eurocité basque avec un seul projet centré sur Txingudi avec l'aménagement de la baie de ce consorcio. Un autre projet est de dimension transfrontalière, avec une maîtrise d'ouvrage partagée entre des institutions des Pays basque nord et sud : celui du développement d'un modèle hydrodynamique prédictif du milieu côtier basque (LOREA).

La dimension transfrontalière semble de façon évidente minorée au regard des deux autres priorités, en particulier, celle du développement durable. En la matière, la démarche labellisée Agenda 21 semble particulièrement hexagonale sans ouverture à l'expérience menée en Communauté autonome basque, sur une réelle planification pluriannuelle quantifiée pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto. Le gouvernement basque préside le réseau mondial des collectivités locales en faveur du développement durable.

Même le programme culturel, secteur transfrontalier traditionnel ignore dans les principes d'action, la dimension transfrontalière y compris dans les activités menées par l'Institut Culturel Basque. Le projet de la rénovation du musée de la mer de Biarritz se positionne même en concurrence avec l'aquarium de St Sébastien. Pour l'heure, la conférence euro-régionale est absente de toute maîtrise d'ouvrage. La culture transfrontalière n'est pas dans les esprits des responsables politiques locaux, malgré les grandes déclarations de principe.

Trois principes complémentaires

La stratégie d'aménagement et de développement repose sur trois grands axes : innover pour un territoire compétitif et responsable, construire un Pays basque équilibré, harmonieux et solidaire, conforter et transmettre le capital naturel, culturel et humain du Pays basque.

Le premier enjeu de performance repose pour l'essentiel sur une consolidation de l'existant grâce au renforcement des secteurs de la glisse, l'agroalimentaire et la chaîne graphique par une mise en réseau des entreprises et un accompagnement direct des entreprises en suscitant des initiatives sur le marketing, le financement, le foncier, le transfert en matière d'innovation, la transmission ou la veille stratégique. S'agit-il d'innovation ou de rattrapage sur d'autres territoires qui ont déjà expérimenté ces outils ?

Ces opérations ont évidemment l'intérêt d'amorcer une politique de développement économique à l'échelle du Pays basque nord.

Le second enjeu de cohésion par la coopération et la solidarité respose sur plusieurs dimensions. L'équilibre général est essentiellement recherché par l'activation de trois principaux leviers : déplacement, transports, habitat et services publics. La recherche d'harmonie passe par plusieurs démarches de concertation. La solidarité est articulée autour de la santé et du logement. Le thème de l'éducation est quasiment absent de Pays basque 2020.

Le troisième enjeu de pérennité de nos atouts met essentiellement l'accent sur le patrimoine naturel qui engloble l'essentiel des projets, conséquence de l'importance donnée au développement durable.

Que faut-il espérer de Pays basque 2020 ? Il est évidemment trop tôt pour le dire. Cette opération subit une contrainte financière, un système public local morcelé, une faiblesse méthodologique, un manque d'ambition et de prise de risque, un manque d'ouverture à la modernité du Pays basque sud qui en limitent sa portée.

Le bilinguisme dans la bonne direction ?

Communauté autonome basque

Sentence favorable à la Communauté Autonome Basque : fiscalité

Le 11 septembre dernier le tribunal suprême européen a prononcé enfin sa sentence dans l'affaire concernant la plainte de communautés autonomes espagnoles dont celle de Logroño sur l'actuelle autonomie fiscale de la Communauté Autonome Basque. Selon le décret émis, les juges ont considéré tout à fait acceptables les règlements fiscaux y compris la fiscalité des sociétés aujourd'hui en vigueur dans les trois territoires : Bizkaia, Alaba et Gipuzkoa.
Les partis politiques au pouvoir se sont déclarés satisfaits par la décision européenne prise après tant de palabres et de polémiques. Il en est de même du monde des entreprises et des affaires.
Seuls les représentants de la Rioja, capitale Logroño, considèrent que le Pays Basque n'a pas obtenu ce qu'il désirait de la part des instances européennes.

Inquiétant refus du Tribunal Constitutionnel espagnol le 12 septembre 2008

Le refus du Tribunal Constitutionnel espagnol d'autoriser le chef du gouvernement basque à interroger le peuple de la Communauté sur son propre avenir n'a pas été tout à fait une surprise mais il risque d'entraîner une crise profonde, sinon des tensions très difficiles à surmonter. La consultation proposée par Ibarretxe, tout à fait démocratique aux yeux de très nombreux habitants, a été qualifiée de « pseudo » referendum par le T.C., ce vendredi 12 septembre et de ce fait contraire à la Constitution. La sentence est très très grave selon la direction du PNB.
Entouré par l'ensemble de son gouvernement, le Lehendakari a été bref. Il a déclaré « *nous n'abandonnerons pas et allons vers les instances européennes. Allons tous de l'avant !* »
Le 23 septembre un premier document a été signé. C'est là les premiers pas d'une longue croisade démocratique vers la paix définitive.

Les élections régionales du printemps 2009 en ligne de mire

La prise de pouvoir au Pays Basque du Sud des Socialistes

L'été n'est pas encore terminé que les socialistes basque PSE ont le regard tourné vers les élections régionales (autonomiques) dans la CAV (Communauté Autonome Basque).
Comment faire pour que leur leader Patxi Lopez prenne la place du Lehendakari Ibarretxe ? Tel est leur objectif.
La chose n'est pas simple si l'on se réfère aux forces politiques en présence. L'union des forces de droite PP (Parti Populaire) et celles du PSE ne seraient pas suffisantes semble-t-il pour y parvenir.
La gauche abertzale subit actuellement les coups de boutoir de la justice espagnole. Il faudrait pour que le projet socialiste se réalise qu'une candidature abertzale de gauche « digestible » « convenable » soit mise en place, laquelle ôterait à la coalition Ibarretxe suffisamment de voix et le tour serait joué.

Une candidature radicale mais « présentable »

Une candidature « convenable » de la gauche abertzale pourrait être celle de Rafa Diez. Bien que politiquement absent, il est à la fois une référence politique, intellectuelle et populaire. Son long parcours à la tête du syndicat LAB lui a donné une dimension « nationale ». D'autre part, son allure sereine, son discours mesuré, attirerait indubitablement de nombreux électeurs. Toutefois, il y a un mais. Le monde radical basque continue à être le carrefour de débats parfois violents entre les « possibilistes » qui préconisent les voies politiques et les « durs » pour qui les fronts de lutte doivent être maintenus coûte que coûte. Il n'est pas sûr que ceux-ci accepteront Rafa Diez, tête de la liste électorale. Pas plus qu'ils n'admettront la Fondation Euskaria constituée en 1986 puis en 2003 et qui souhaite combiner la construction nationale et le renouveau social après l'indépendance proclamée du Pays Basque.

La gauche abertzale sans représentant

Nous avions essayé d'y voir clair voici quelques années dans le monde radical abertzale (patriotique) et de mettre un contenu derrière la multitude de sigles qui l'ont désigné depuis la mort de Franco à ce jour. D'autres sigles sont venus s'ajouter aux précédents. La plupart de ces organisations sont aujourd'hui interdites.

HB (Herri Batasuna) est apparu le 25 avril 1978. Il est né à Alsasua (Navarre). Issu en réalité d'un amalgame de groupuscules (ESB, LAIA, HASI et ANV) tous abrités sous le parapluie MLNV : Mouvement de Libération Nationale Basque.
Batasuna apparu à la suite de l'échec de l'accord de Lizarra-Garazi fin 1999, durera jusqu'en 2002, date de sa suspension par le juge Garzon.
EH ou Euskal Herritarrok. Il s'agit de la plateforme électorale (HB, Batzarre, Zutik) qui obtient 14 sièges au Parlement Basque, signa un pacte avec le PNB et EA. Il fut illégalisé en 2003.
SA, Sozialista Abertzaleak : groupe parlementaire de EH au parlement de Vitoria et Pampelune. Sera dissous en 2003 par le Tribunal Supérieur (TS)
AuB : Autodeterminaziorako Bilgunea. Nom donné aux plateformes pour les élections municipales et forales de la CAV et de la Navarre. 241 d'entre elles sur 249 furent illégalisées.
HZ, mouvement électoral Herritarren Zerrenda fut interdit.
Aukera Guztiak, mouvement électoral né en 2005 dont la liste fut annulée.
EHAK parti marxisant récent, obtint 9 sièges au Parlement actuel.
ASB, Abertzale Sozialisten Batasuna, présente aux élections municipales, fut interdite par le TS.
ANV, groupuscule très ancien que l'on retrouve en début d'article ; s'est présenté aux élections municipales de 2008. Le TS annula 133 listes et en accepta 123.

Navarre

Décès de Peio IRUJO

En ce début septembre, les Navarrais ont appris le décès de Peio Irujo, survenu à Aizazu suite à une très longue maladie. Il a été enterré à Lizarra. Il était né à Bidart (Ilbaritz) à la « Roseraie » dans cet hôpital aménagé par le gouvernement basque exilé où seront soignés tant de soldats et accueillies tant de femmes au service de maternité. Irujo, un nom rendu célèbre dans l'histoire politique navarraise par l'oncle de Peio, Manuel Irujo, ancien ministre de la République espagnole.
Exilé lui aussi au début de la guerre civile, il sera très souvent chargé de missions par le Président J.A. Aguirre dans diverses capitales à travers le monde. C'est ainsi que j'ai eu l'honneur de le rencontrer en 1969 à Mexico en compagnie du joueur international de football Luis Regeiro d'Irun chez Don Martin Urtiaga, le mécène Biscayen.
A son retour d'exil Manuel Irujo recevra dans sa terre Navarraise un accueil qui reste ancré dans les mémoires.
Peio, quant à lui, est resté très longtemps loin de la patrie. Marié à Caracas en 1965, il reviendra s'installer définitivement à Alzuza. Il sera tout à tour membre du Napar Buru Batzar et président de EA (1968 à 1995). Ancien commentateur, à la radio d'Euskadi à l'étranger, il fut un homme généreux, très attaché à Euskadi et surtout à la Navarre. Il était intransigeant.
Son fils, Mikel Irujo occupe aujourd'hui un siège de député au Parlement Européen.

Le parti Aralar né en Navarre opposé à la sentence du TC

La sentence du Tribunal Constitutionnel interdisant à Ibarretxe, chef du gouvernement basque de consulter les électeurs des 3 provinces (CAV) a été immédiatement contesté par le parti Aralar.
Le Leader Patxi Zabaleta, juriste et homme de lettres a été l'un des premiers à se manifester.
« Nous allons utiliser toutes les voies démocratiques possibles pour modifier cette décision ».
La députée Uxue Barcos, élue aux Cortes à Madrid pour sa part a dit « *Fermer les portes à la voie politique est une triste situation que les politiques eux-mêmes seront amenés à surmonter* ».

Le droit à être consulté sera-t-il européen ?

Le verrou espagnol peut-il être contourné ? Le Tribunal Constitutionnel espagnol a beau demeurer le gardien de l'orthodoxie unitaire, il peut interdire la consultation prévue le 25 octobre prochain, mais il n'empêchera pas les Basques de la Communauté autonome de jouer la carte européenne.

Le mardi 11 septembre dans la soirée, le Tribunal Constitutionnel a rendu public son arrêt sur la consultation proposée par le Parlement basque. Cette consultation devait porter sur deux questions : - Êtes-vous d'accord pour soutenir un processus de fin dialoguée de la violence si ETA manifeste auparavant, de façon inéquivoque, sa volonté de mettre un terme à la violence une fois pour toutes ?
-Êtes-vous d'accord pour que les partis politiques, sans exclusion, entament un processus de négociation dans le but d'obtenir un accord démocratique sur le droit à décider du peuple basque et que cet accord soit soumis à référendum avant fin 2010 ?

Une illégalité douteuse

Il émet son veto sur une supposée illégalité. Le principal argument du Tribunal Constitutionnel est d'affirmer que la consultation est avant tout un référendum, compétence exclusive de l'Etat espagnol. La participation des électeurs, compétence exclusive des Cortes ou le non respect de la procédure pour une évolution des relations entre la Communauté autonome basque et l'Etat espagnol complètent leur argumentaire.

Sans entrer dans le débat juridique, l'opposition frontale des forces espagnolistes montrent l'inquiétude quant au résultat probable de cette consultation. Selon les enquêtes, le oui l'aurait emporté confirmant le rejet d'ETA et l'adhésion de la population au principe du droit à décider du peuple basque.

L'Europe en arbitre

La sentence du Tribunal Constitutionnel n'est qu'une étape dans la voie vers la normalisation politique par la participation active de la société. Fait nouveau : une institution européenne, la Cour européenne des Droits de l'Homme sera directement impliquée dans l'arbitrage du différend entre les institutions basques et espagnoles.
Les partis abertzale EAJ-PNB, EA, Aralar et fédéraliste EB ainsi que les membres du Gouvernement basque avec à leur tête le lehendakari Ibarretxe porteront un recours auprès de ce Tribunal pour violation de principes reconnus par la Convention Européenne des Droits Humains et des Libertés Fondamentales. Ils invitent les Basques de la Communauté autonome qui se sentent floués dans leurs droits fondamentaux à les rejoindre. Ils invoquent la violation de plusieurs principes généraux compris dans la Convention européenne des Droits de l'Homme. L'article 9 garantit la liberté de pensée, de conscience et de religion en défendant « *la liberté de manifester sa religion ou ses convictions individuellement ou collectivement* ». Selon l'article 10, relatif à la liberté d'expression, « *toute personne a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence des autorités publiques* ». Selon l'article 11 sur la liberté de réunion et d'association, « *toute personne a le droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association* ». Selon l'article 14, relatif à l'interdiction de la discrimination, « *la jouissance des droits et des libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée sans aucune distinction, en particulier... pour l'appartenance à une minorité nationale* ».

Un cas inédit

La Cour européenne des Droits de l'Homme sera amenée à se prononcer sur la violation ou non de ces principes généraux. La question de la légalité ou non de la consultation sera intégrée dans l'exposé des arguments des deux parties.
Jamais, cette Cour n'a eu à se prononcer sur un sujet de ce type. Mais il existe une réelle opportunité saisie par les partis politiques abertzale et les membres du gouvernement basque. L'Europe comme recours apparaît comme une stratégie délibérée face au niet madrilène. Euskadi joue la carte de l'évanescence progressive des États nations. La confrontation directe avec Madrid et Paris entrait dans ce schéma désormais remis en cause. Malgré le retard pris dans l'adoption du Traité Constitutionnel Européen, l'Europe avance inexorablement au quotidien au fur et à mesure de la construction d'un droit européen, de l'affirmation de ses institutions et de ses projets communs. Elle devient un échelon déterminant apte à dépasser l'épineuse “question basque”. Ibarretxe a ouvert la voie de l'émancipation du Pays basque, au XXI[e] siècle.

Le gouvernement basque avec à sa tête le Lehendakari Ibarretxe se tourne vers Strasbourg

La loi sur la consultation était basée sur des articles du Statut d'autonomie de Gernika qui a également valeur constitutionnelle. Ces articles mettaient en avant la capacité pour les institutions basques de promouvoir la participation de la société basque sur tous les thèmes qui concernent son avenir. Les institutions basques n'ont jamais dépassé le stade de la participation, celui de connaître l'opinion de la population. Le Tribunal Constitutionnel comme le Gouvernement espagnol, le PP ou le PSOE s'acharnent à y voir un vote qui a force de loi.

Les partis abertzale progressent

L'université d'été et le Congrès de Régions & Peuples Solidaires est une occasion unique pour retrouver les amis militants des autres mouvements abertzale de l'Hexagone, participer à des débats riches et variés et décider des grandes orientations de la fédération pour l'année à venir.

Ces débats ont porté sur la reterritorialisation de l'économie, le rapport du sport à l'identité et le projet d'Union méditerranéenne.

Le thème économique portait un enjeu fondamental pour nos mouvements politiques. La nouvelle économie, celle du capitalisme financier et des échanges internationaux a t-elle ringardisé à jamais l'économie territorialisée ? La hausse du prix de l'énergie donne-t-elle une nouvelle pertinence à ce type d'économie ?

Reterritorialiser l'économie

M. Biggi, professeur d'économie à l'université de Corte a immédiatement mis les choses au point : « *le coût du transport était très faible. Même un doublement de ce coût ne serait pas excessif pour influer sur les échanges internationaux* ». Face à cette réalité économique, la territorialisation est avant tout un état d'esprit, de représentations communes à un territoire qui construisent des acteurs locaux à la fois producteurs et consommateurs. Sans une représentation commune, il n'y a pas de projet commun et une capacité à imaginer ensemble un pays. Le lien possible entre identité et territoire est davantage dans cet univers mentale que dans la réalité économique. « *Un oeuf de Bretagne ressemblera étrangement à un oeuf du Sud-Ouest. Il n'est pas spécifiquement breton et pourtant, il est produit en Bretagne* ».

Quel type de société voulons-nous ? Il s'est appuyé sur l'exemple des Iles Baléares. Sur un ton volontairement provocateur, il a mis en avant la réussite économique de cette île, devenue une terre d'«*immigration d'Allemands*». L'économie n'y a jamais été aussi florissante, mais où en est la cohésion sociale. La mondialisation, celle du flux permanent sans racine, celle « *des tomates produites en Espagne pour être consommées en Hollande* » est un scénario possible. Sans fatalisme, ni optimisme, l'avenir dépendra avant tout de la volonté des hommes et des sociétés.

Josep Arrasa I Ferrer, sociologue et journaliste catalan a insisté sur la menace pour l'identité de nos peuples de l'uniformisation engendrée par l'immigration ou l'acculturation totale. Il promeut un nouveau modèle dans lequel nos peuples investissent le champ des nouvelles technologies pour exister. Paul Jo Caitucoli a exposé un cas concret d'habitants de vallées corses qui par le lien commun à la terre développent leur pays.

Un alderdikide évoque la pelote en Corse

L'alderdikide Ander Ugarte participait au débat sur les liens entre sport et identité. Lieu de ferveur collective, le sport est l'occasion d'exprimer tous les sentiments complémentaires et antagonistes liés à l'identité : concurrence, solidarité, victoire, agressivité, amitié, respect mutuel, échange, rejet, repli, cohésion de groupe...

Le sport est naturellement un domaine de réflexion et d'initiatives pour les militants de nos mouvements en quête d'une reconnaissance de nos nations sans Etat. Peire Costa a lancé avec succès l'initiative d'une sélection occitane de football. Ander a montré à quel point, la pelote basque est devenue au fil du temps, une part intégrante voire inconsciente du patrimoine du Pays basque qui a besoin de se renouveler.

Le climat ambiant était à l'optimisme suite à l'avancée électorale de la plupart de nos mouvements, à l'occasion des dernières élections municipales et cantonales. La fédération Régions et Peuples Solidaires a décidé de poursuivre les négociations avec les Verts en vue d'un accord électoral et politique à l'occasion des prochaines élections européennes. EAJ-PNB s'est abstenu pour ne pas s'opposer à cette démarche mais aussi garder sa liberté de négociation avec un ou d'autres partenaires politiques éventuels.

Ander Ugarte et les intervenants corses et occitan sur le lien entre sport et identité

Motion finale du Congrès de « Régions & Peuples Solidaires » Corte – 27 août 2008

1- La Fédération « Régions et Peuples Solidaires » a pris acte des progrès sensibles réalisés par l'ensemble de ses composantes lors des élections municipales et cantonales de mars 2008. Notre université d'été annuelle s'est tenue en Corse avec une participation jamais atteinte. Les mouvements régionalistes et autonomistes ont renforcé leur audience durant l'année écoulée.

L'accueil corse à la hauteur de sa réputation

2- En dépit de la révision constitutionnelle de juillet dernier , une réelle démocratisation des institutions de la France nécessite une évolution vers une constitution fédérale à travers une VI[e] République. La remise en cause par « l'État Sarkozy » des services publics de proximité renforce la nécessité d'un pouvoir régional fort. Concernant le début de reconnaissance des langues régionales dans la constitution, « Régions et Peuples Solidaires » estime qu'elle doit être suivie d'autres mesures telles que la ratification de la « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » et l'adoption d'une loi ambitieuse avec ses décrets d' application. La mobilisation qui a arraché ce premier pas doit donc être poursuivie.

3- Lors de l'université d'été la fédération a approfondi sa réflexion sur « le projet d'Union pour la Méditerranée ». Ce thème est porteur, mais il ne pourra pas se développer sur une base uniquement négative et répressive autour du thème de l'immigration. Un tel projet nécessite une démarche positive appuyée sur deux priorités immédiates : création d'un fonds pour la sauvegarde écologique de la méditerranée et création d'un fonds de type FEDER pour concourir au développement des zones les plus pauvres selon la proposition faite par la « Conférence des Régions périphériques et maritimes ». Une « Union pour la Méditerranée » durable suppose de s'engager dans la voie de la parité entre les deux rives aux niveaux économique , démocratique et culturel.

4- La situation faite à la communauté berbère/amazigh en Afrique du Nord est inconciliable avec la promotion d'un espace politique commun en Méditerranée. La résolution de ce conflit est une cause prioritaire pour notre fédération qui a décidé d'établir un partenariat avec les organisations amazighs qui ont participé à notre université d'été.

5- Réunie à Corte à l'invitation du PNC , la Fédération « Régions et Peuples Solidaires » apporte tout son soutien aux organisations engagées dans la lutte contre le PADDUC mis en débat par l'Assemblée de Corse. Ce projet de plan d'aménagement est une grave menace sur l'avenir du littoral et sur les équilibres de la société corse. Il créerait une jurisprudence désastreuse remettant en cause la loi littoral partout en France.

6- Concernant les élections européennes de mai 2009, la fédération « Régions et Peuples Solidaires » approuve la démarche engagée avec les Verts telle qu'elle a été présentée le 23 août à Toulouse autour de Daniel Cohn Bendit, Cécile Duflot, José Bové, les représentants de Nicolas Hulot et François Alfonsi qui représentait la fédération R&PS. La recherche d'un accord équilibré associant l'ensemble des composantes de R&PS dans les circonscriptions concernées sera la priorité des prochaines semaines. La participation de R&PS à cette démarche globale d'écologie politique en renforce la dimension fédéraliste et européenne.

LEMA
LA VRAIE FORCE BASQUE, C'EST VOUS !

Mensuel d'opinion basque

25, rue Thiers - 64100 BAIONA
Tél. : 05 59 46 15 34 - Fax : 05 59 59 54 84
Resp. de publication : Philippe DULUC

Imprimerie Arizmendi
Design graphique / mise en page : Izar Design

Rédaction :
Fernando ALMANDOZ, coordination / antolaketa
Aitor ARANDIA, zoom / behakoa
Jean BARENETCHE, échos du sud / handik
Dominique BIADOS, économie / ekonomia
Ramuntxo CAMBLONG, coordination / antolaketa
Gilles CHOURY, échos du nord / hemendik
Philippe DULUC, édito / sar hitza
Gorka, dessin, killika, xorrotx
Christophe IRASSART, Europe / Europa
Jean-Pierre ITHURBIDE, cap au sud / anaien berri
Jean-Marie IZQUIERDO, international / nazioartea
Jean-Claude LARRONDE, notre histoire / gure historia
Argitxu NOBLIA, société / gizartea
Beñat OTEIZA, vie de l'Alderdi / alderdiaren bizia
Manuel VAQUERO, dossier / azterketa

N° CPPAP 0608 P 11238

Euskara: atxikimenduaren eta legearen artean

Euskara hizkuntza ofizialtzat ez irizteak lege aldetik oso zailtzen du bere babes, sustapen eta iraupena. Frantziar estatuan esaterako, ia 65 milioi biztanle mintzatzen da frantsesez eta horietatik 10 milioi inguru dira gainera euskaraz, katalanez, bretoieraz edo besterenbatez hitzegiten dakitenak. Aldiz konstituzioaren 2. artikuluak frantsesa jotzen du hizkuntza ofizial bakar bezala eta euskara eta gainontzeko guztiei ez zaie inolako hizkuntza-eskubiderik aitortzen. Hizkuntza Gutxituen Ituna izenpetu arren, Frantziak ez dauka berretsita, beraz, praktikan ez du eraginik. Hortaz, euskarak Lapurdi, Behenafarroa eta Zuberoan nolabaiteko izaera juridikoa izan dezan 2. artikulua aldatu beharko litzateke. Frantziako Senatuak uko egin berri dio, Legebiltzarrak onartu bezala, Konstituzioa aldatu eta bertan besteekin batera euskara ondare bezala jasotzeari. Sozialistek bultzatua omen da ezezkoa. Datozen egunotan senatuak hizkuntza gutxituak Frantziako ondare izandatzea onartuko ote duen esperoan dabiltza iparraldean, nahiz eta konstituzioaren moldaketa 75. artikuluan egin nahi den, hots, kolonia garaian baliatzen zen artikuluan, zeinean menpean hartutako herrien aipamena egiten den. Eta hori gutxi balitz, aldaketa hori eskatzen dutenen aldarrikapenei erantzunez frantsez hizkuntzaren akademiak esan berri du konstituzioaren aldaketarako egitasmorik aurrera ateratzea 'identitate nazionalaren' kontrako erasoa izango litzatekela. Gehiengo frantsesek soilik dute aukera beraien izaera eta identitatea babesteko eskubidea, beraientzako bakarriak pentsatuak dira 'liberté, egalité eta fraternité'.

Hizkuntza gizartearen funtsezko euskarria

Espainiar estatuan formalki bada ere egoera hobea daukagu. Espainiako Konstituzioak estatuko hizkuntzen oinarrizko arauketa ezartzen duen 3. artikuluan dio "Espainiako beste hizkuntzak ere ofizialak izango dira haiei dagozkien autonomia-erkidegoetan, beraietako estatutuekin bat etorriz" eta "Espainiako hizkuntza-moten aberastasuna kultur ondarea da, eta ondare horrek begirune eta babes berezia izango du". Nafarroan, euskararen foru legeak zehazten ditu hizkuntza ofizialei dagozkien eremu eta xedapenak. Bere hitzaurrean dio 'hizkuntza gizartearen funtsezko euskarria dela, talde-identifikazioarako elementu, elkarbizitza eta ulermenerako faktore' eta 'komunitatearen berezko historiaren ezaugarri eta lekuko'. Ez du argitzen zein hizkuntzaz ari den. Aldiz errealitateari erreparatuz, Nafarroan 606.000 biztanle inguru daudela eta %11k soilik euskara dakiela ikusita, agerikoa da ez dela ari Lingua Navarrensisez, gazteleraz ari dela. Antza, hiztun kopuruak ematen dio aipatu maila, ohore eta aitorpena hizkuntzari, napar euskaldunen identitate eta hizkuntza eskubideak, aipatu ere ez, bada ezpada.

Euskararen ezagupena erdiesteko helburua

EAEn euskara koofiziala denez arazoak aspaldi behar luke konponduta, aldiz errealitatea oso bestelakoa da. Hizkuntza ofizialei dagokionez Autonomia Estatutuan, hots, Gernikako Estatutuaren 6. artikuluan, Euskal Herriko berezko hizkuntza den euskarari hizkuntza ofizialaren izaera aitortzen zaio gaztelaniarekin batera, herritarrek bi hizkuntza ofizialak ezagutzeko eta erabiltzeko eskubidea dutelarik.

Hain zuzen ere helburu horrekin Eusko Jaurlaritzak urteak daramatza legeak ematen dion berme eta babesarekin euskarari dagokion ezagupena erdiesteko helburuarekin. Hala ere ildo horretatik ematen dituen arauek kritika zorrotzak jaso ohi ditu PSOE eta PPren baitako gizarte esparruetatik. Eusko Jaurlaritzako sail desberdinetatik herritarron hizkuntza eskubideak bermatu ahal izateko neurri, lege eta dekretuek ez dituzte begi onez ikusten. Azken kasua izan da herritar kontsumitzaileen hizkuntza eskubideak bermatzeko Industria Sailetik aurkeztu den dekretuari egin zaizkion lekuz kanpoko protestak. Eusko Jaurlaritzak egiten duen hizkuntza politika eta euskararen aldeko lan handian dabiltzanen etengabeko susmo eta desprestigioa ari du.

Gernikako Estatutua goraipatu baina ez ezagutu

EAEko biztanleok ofizialak diren bi hizkuntzetatik aukeratutakoa zeinahi dela ere, gure eguneroko bizitzan naturaltasun osoz moldatzeko aukera izatea bermatzen diguten arauak ez omen dira zenbaitzuren gustukoak. Konstituzioak erkidego bakoitzari aitortzen dion hizkuntza aniztasuna aintzat hartu gabe gaztelera babesteko plataformak sortzen dira, ez espainiaren sinbolo eta identitatearen izenean, ez, demokrazia eta modernitatearen izenean. Espainiako Konstituzioa eta Gernikako Estatutua etengabe goraipatu baina ez ezagutu ez errespetatu ez betearazten ez duten Espainiar estatuko alderdi politiko nagusien eta sortu berri zaien alderdi espainiarzale sutsu ustez aurrerakoiaren baitako EAEko biztanle interesatu eta insolidarioak soilik ari dira etengabe gure esparru politikoan ofiziala den hizkuntza behin eta berriz jomugan jartzen, zikintzen, iraintzen, lintxatzen. Inongo lotsarik gabe. Inongo eskubiderik gabe. Inongo argudio demokratikorik gabe. Euskara legez ofiziala den eremu administratibo honetan, euskaldunok, euskara ama hizkuntza dugunok, euskara maite dugunok, euskara ikasteko eskubidea eta aukera izan nahi dugunok, euskara erabiltzeko eskubidea nahi eta exigitzen dugunok, euskaraz bizi nahi dugunok, guk ez omen dugu zer esanik, gu ez gara inor, gu egundoko eragozpena besterik ez gara, espainiar nazioaren hizkuntzaren (hots, identitatearen) hedapenean.

euskara, unibertsitatean ere

EAEko hirutik bat elebiduna da

Azkeneko inkesta soziolinguistikoaren arabera EAEn hirutik bat da elebiduna eta 16 urtetik beherakoen artean %66a. Duela 15 urte 16 eta 24 urteen arteko gazte elebidunen portzentaia %15ekoa bazen orain %55ekoa da. Datuen zurrunbiloan sartu gabe argi dago euskararen ezagutzaren hazkundea Eusko Jaurlaritzak bideratutako hizkuntza eta hezkuntza politikaren ondorio dela. Beti asmatu ez bada ere, egiteko asko badago ere, besteak beste EAJ eta EAk zuzendutako gure instituzioak izan dira euskararen egoera habetu eta koofizialtasun errealerantz neurriak hartu dituztenak, ekinean, poliki, bai, baina geldialdirik egin gabe.

Zorione Etxezarraga (Noticias de Gipuzkoa)

Une consécration européenne

La Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) basée à Luxembourg – qui est en quelque sorte, la cour suprême de l'Union européenne – vient de rendre un arrêt qui reconnaît explicitement l'autonomie fiscale du Pays Basque.

Cette décision européenne est d'autant plus à remarquer qu'elle est intervenue à peu près au même moment où le Tribunal constitutionnel espagnol a porté un coup d'arrêt au projet de consultation populaire du Lehendakari.

Ce jugement est l'épilogue d'une longue procédure qui fait suite à un recours déposé notamment par les communautés autonomes voisines (Rioja et Castilla-Leon) contre le système fiscal basque : elles reprochaient à la Communauté Autonome Basque de pratiquer une concurrence déloyale à travers l'application de taux d'imposition sur les sociétés plus avantageux et inférieur au taux moyen espagnol. Dans son arrêt, la Cour de Luxembourg a clairement indiqué que l'autonomie fiscale du Pays Basque était parfaitement compatible avec les règles européennes.

Une indépendance presque totale mais exigeante.

L'on peut considérer qu'il s'agit là d'une reconnaissance, sans précédent depuis 27 ans, du Concierto Economico qui constitue la pierre angulaire du système fiscal basque. Il faut rappeler à cet effet, qu'en vertu de l'Accord Economique (ou « Concierto Economico ») signé le 9 janvier 1981 entre Euskadi et l'Etat espagnol, la Communauté Autonome Basque détermine et gère librement l'ensemble des impôts auxquels sont assujettis les résidents et entreprises installés sur son territoire. Ainsi, le Pays Basque fixe les taux et l'assiette des impôts, collecte et gère seul l'ensemble des ressources fiscales. Concrètement, ce sont les 3 Provinces (Bizkaia, Alaba, Gipuzkoa) qui exercent dans les faits ce pouvoir : chacune des provinces dispose de son propre impôt sur le revenu des personnes physiques, de son propre impôt sur les sociétés, de ses propres impôts sur le patrimoine, les successions, les donations, etc... Pour des raisons historiques, cette souveraineté fiscale n'est partagée en Espagne que par la Navarre et reste un modèle unique en Europe (même dans les Etats les plus fédéraux, les Régions ne disposent pas d'un tel niveau d'autonomie).

Cette liberté de gestion a pourtant des contreparties importantes. D'abord, le Pays Basque est tenu de contribuer aux dépenses engagées par l'Etat central dans le cadre de ses compétences régaliennes (défense, diplomatie…) ainsi que pour les compétences qui ne sont pas encore transférées (et dont la liste est encore longue…). Cette contribution - appelée « cupo » - est versée chaque année à Madrid et fait souvent l'objet d'âpres négociations. Ensuite, ce n'est pas parce qu'Euskadi est dotée d'une très large autonomie fiscale, qu'elle peut faire n'importe quoi (ce n'est pas un paradis fiscal !) : elle est libre de définir le taux et l'assiette de ses impôts mais dans un cadre précis et des limites clairement établies (par exemple, le niveau d'imposition globale au Pays Basque doit être au minimum égal à la moyenne espagnole). Enfin, Euskadi doit générer les ressources nécessaires pour subvenir à ses besoins, sans pouvoir, en cas de baisse des recettes fiscales ou de coup dur, espérer de compensation de la part du gouvernement central.

Satisfaction du Lehendakari et des trois présidents de province

Une reconnaissance sous conditions

Par son jugement, la Cour européenne de justice reconnaît à la Communauté Autonome Basque le droit et la capacité de se doter d'une politique fiscale plus avantageuse que celle de l'Etat espagnol. De ce fait, la Cour de Luxembourg reconnaît, à certaines conditions, à des entités territoriales le droit de disposer d'un système fiscal différent de celui de l'État auquel elles appartiennent. Une première brèche avait été ouverte en 2006 : suite à un recours déposé par le Portugal, la CJCE avait reconnu à la Région des Açores le droit de disposer d'un régime fiscal spécifique.

Pour autant, ce droit n'est pas automatique, et Euskadi s'est vue reconnaître cette faculté car elle dispose à la fois :

- d'une autonomie institutionnelle indéniable et reconnue constitutionnellement par l'Etat central ;
- d'une autonomie fiscale réelle : c'est la Communauté Autonome Basque qui élabore ses propres normes fiscales sans que Madrid puisse intervenir ;
- d'un système de responsabilisation dans lequel le gouvernement basque ne perçoit pas de compensations financière du gouvernement espagnol.

Une décision d'une grande portée

En reconnaissant aux territoires historiques de la Communauté Autonome Basque le droit et la capacité d'élaborer leurs propres normes fiscales, distinctes des normes espagnoles, la CJCE a rendu un jugement dont la portée est importante :

- c'est la fin d'une certaine insécurité juridique qui ne pouvait qu'être préjudiciable aux opérateurs économiques et constituait une entrave à l'exercice au quotidien de l'auto-gouvernement ;
- au-delà de l'aspect technique, la dimension symbolique est indéniable : la CJCE indique clairement que le système fiscal basque n'est pas un privilège, c'est un droit. Et de ce point de vue, les juges de Luxembourg participent quelque part à la reconnaissance de la légitimité des droits historiques du peuple basque au sein de l'espace européen ;
- l'autonomie fiscale basque mise sur la sellette depuis des années à travers une multitude de recours parvient enfin à une reconnaissance plus qu'attendue ; il s'agit d'une étape importante qui nécessitera par ailleurs d'être traduite dans le cadre juridique et constitutionnel espagnol (c'est justement l'objet des négociations budgétaires actuelles entre Madrid et EAJ-PNB qui exige de « blinder » le concierto economico).

Thierry Delobel : « On peut douter de la volonté politique »

Le président d'ikas-bi est préoccupé mais optimiste. Il envisage un nouveau modèle d'enseignement.

Comment expliquez-vous l'engouement des parents pour cette filière d'enseignement ?
Leurs motivations sont diverses et se rencontrent naturellement, en Pays Basque Nord, quand il s'agit de retrouver la langue perdue en

l'absence de transmission familiale, de refuser que mondialisation rime avec uniformisation, de vouloir offrir à ses enfants les avantages d'un bilinguisme précoce – un bilinguisme additif – et bien sûr de parler notre langue l'Euskara mais d'en apprendre d'autres plus tôt et plus facilement.

La constitution mentionne désormais les langues régionales comme partie intégrante du « patrimoine de la France ».

Y a t-il une réelle volonté politique de promouvoir le bilinguisme ?
On peut en douter ! La politique de réduction des moyens dans l'Éducation nationale suit son cours : il n'est prévu aucune ouverture de poste, bien au contraire, et l'euskara est une simple langue vivante, soumise aux mêmes aléas que les autres. L'enseignement bilingue euskara-français a avancé avant cette reconnaissance : nous y travaillons depuis les années 1970. La création de l'Office public de la langue basque en 2005 arrive comme pour prouver un axiome : « Aide-toi, l'État t'aidera »... Cet outil, que nous sommes la seule région à posséder, permet au Pays basque de disposer à la fois d'un opérateur historique (Éducation nationale) et d'un opérateur territorial, en plus du travail associatif sur le terrain. Cela a bien fonctionné : au Pays basque, l'enseignement bilingue ou en immersion représente plus de 30% des effectifs pour le 1er degré, contre 6 % pour le breton, par exemple.

Ikas-bi envisage d'expérimenter la méthode immersive, dans les écoles publiques, quelles sont vos perspectives d'évolution ?
La prochaine étape que nous envisageons, et nous avons été entendus par le Premier ministre, serait le vote d'une loi qui définisse clairement les objectifs et y associe des moyens. Cette loi donnerait plus de visibilité aux projets, définirait le cadre de l'enseignement : quotités

horaires, sites d'enseignement, etc. Nous y travaillons avec l'Office Public.
Cela pourrait se traduire concrètement par l'ouverture prochaine de sections « basque renforcé » qui reprendrait à l'école maternelle les concepts de l'enseignement immersif. Plusieurs sites ont déjà été ciblés par l'Office Public et cette expérimentation pourrait voir le jour en associant autour de projets d'école, les parents, les enseignants et l'Inspection Académique sur la base du volontariat. L'autre priorité demeure l'instauration d'une vraie parité au collège.

En cette rentrée 2008-2009, quels sont les effectifs de la filière bilingue publique, en Pays basque nord ? Quelle est la progression de ces dernières années ?

Evolution des effectifs dans les écoles du Pays Basque

Ecoles publiques	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	Prévision 2008-09	Evolution 2004-2008
Total élèves écoles publiques (1)	16 731	16 832	16 821	16 840	17 234	+ 3,0%
Total élèves bilingues	3 091	3 305	3 627	3 922	4 280	+ 38,5%
Proportion des élèves scolarisés en bilingue	18,5%	19,6%	21,6%	23,3%	24,8%	+ 34,4%

Ecoles de l'enseignement catholique	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	Prévision 2008-09	Evolution 2004-2008
Total élèves écoles catholiques	6 108	6 051	6 058	6 067	6 275	+ 2,7%
Total élèves bilingues	1 453	1 504	1 624	1 699	1 816	+ 25,0%
Proportion des élèves scolarisés en bilingue	23,8%	24,9%	26,8%	28,0%	28,9%	+ 21,7%

Ikastola	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	Prévision 2008-09	Evolution 2004-2008
Total élèves ikastola	1 387	1 404	1 462	1 524	1 629	+ 17,4%

Ensemble des filières	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	Prévision 2008-09	Evolution 2004-2008
Total élèves scolarisés dans les écoles primaires	24 226	24 287	24 341	24 431	25 138	+ 3,8%
Total élèves bilingues	5 931	6 213	6 713	7 145	7 725	+ 30,2%
Proportion des élèves scolarisés en bilingue	24,5%	25,6%	27,6%	29,2%	30,7%	+ 25,5%
maternelles uniquement	30,4%	31,9%	35,0%	37,5%	37,7%	

Champ : non compris TPS, y compris CLIS

Histoire du nationalisme basque

Par Jean-Claude Larronde

Les répercussions de la Guerre Civile

Une réalisation exemplaire du gouvernement basque : l'hôpital de «La Roseraie » à Bidart (1937-1940)

De toutes les institutions créées sur le sol de la République Française par le gouvernement basque à partir de 1937 pour soutenir ses réfugiés, « La Roseraie » fut certainement la plus importante et la plus réussie.
A juste titre, le gouvernement basque en exil put considérer avec fierté et un orgueil légitime cette œuvre qui symbolisait ses capacités d'administration en même temps qu'elle témoignait du profond intérêt qu'il portait à son peuple.
Le 20 août 1937, un bateau sortit du port de Santander en direction de celui de Bayonne, avec à son bord, 400 blessés ou mutilés basques.
C'est pour les accueillir et les soigner que le gouvernement basque loua un vaste et luxueux hôtel de 150 chambres, construit en 1927-1928 par l'architecte Joseph Hiriart et qui avait été qualifié de « plus bel ensemble Art Déco de la Côte Basque ». Il fut promptement aménagé en hôpital. Il se trouvait au quartier Ilbaritz de Bidart, à environ 3 kilomètres du centre du village et aux portes de Biarritz.

Un hôpital moderne

Les services comprenaient : Chirurgie générale, Gynécologie et Maternité, Médecine générale, Dermatologie, Urologie, Oto-rhino-laryngologie, Odontologie, Ophtalmologie, Analyses, Massages.
A l'hôpital, il y eut pour l'année 1938, en permanence une moyenne de 240 patients avec un maximum d'un peu plus de 300 blessés ou malades en même temps.
Les services médicaux et administratifs (le personnel était entièrement basque) employaient de 70 à 80 personnes.
Si tous les services médicaux fonctionnaient normalement et étaient dignes d'un hôpital tout à fait moderne, une mention spéciale mérite d'être réservée à la section de Maternité et de dispensaire pré-natal. Les femmes enceintes de la colonie réfugiée en Iparralde disposaient là d'un suivi pré-natal remarquable. « La Roseraie » devint surtout le lieu d'accouchement de toutes les femmes originaires du Pays Basque péninsulaire refugiées en Pays Basque continental (143 naissances à « La Roseraie », ce qui représente 69% des naissances de Bidart pour la période 1938-1940).
L'hôpital fonctionnait avec l'autorisation de la Sous-préfecture de Bayonne et du Syndicat Médical du Pays Basque continental.
La bonne réputation générale de l'hôpital était due pour une bonne part à son directeur et médecin-chef Gonzalo de Aranguren, de Bilbao, qui jouissait parmi ses pairs d'une estime générale.

Un centre de vie fonctionnel

Cet établissement hospitalier n'aurait pas acquis la réputation qui a été la sienne, ni laissé un souvenir prégnant dans la génération basque de l'exil, s'il avait été seulement un

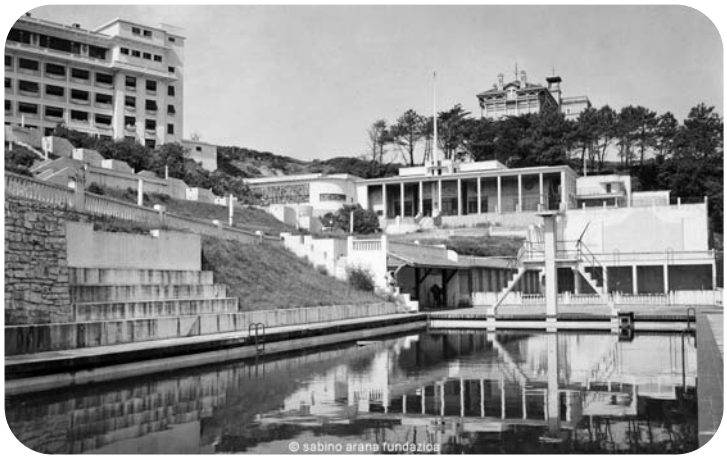

L'hôpital de la Roseraie

hôpital. Ce fut bien plus que cela, ce fut un lieu où se soignèrent, se cultivèrent, vécurent et oublièrent les horreurs de la guerre, plusieurs centaines de Basques péninsulaires réfugiés.
Les Ateliers de Rééducation se proposaient de rééduquer les invalides et de les réadapter à des professions ou métiers anciens ou nouveaux.
« La Roseraie » était aussi un centre d'enseignement pour ses résidants : l'enseignement était dispensé dans un but pratique et efficace pour la vie professionnelle.
La chorale de « La Roseraie » a largement contribué à la réputation de l'hôpital et est restée dans beaucoup de mémoires.
La vie religieuse était présente avec un aumônier qui disait la messe dans une chapelle.
La pratique sportive était représentée par la natation dans une piscine d'eau de mer et par la pelote basque à main nue ou à pala sur un fronton.
La vie quotidienne des hospitalisés s'écoulait de façon paisible et aucun incident avec la population locale n'est rapporté par les témoins de l'époque.
En 1939, l'évacuation de la Catalogne rendit nécessaire l'aménagement d'une annexe à l'hôpital, dans le château d'Ilbaritz, à 100 mètres de là, dans la magnifique demeure construite en 1897 pour le baron de l'Espée (230 personnes vont y résider).

L'occupation allemande

Le 22 juin 1940, les représentants de la France et de l'Allemagne signent la convention d'Armistice. Le 27 juin, les troupes allemandes occupent la Côte Basque et prennent possession immédiatement de l'hôpital, vidé de ses anciens occupants : le drapeau à croix gammée remplace l'ikurriña.
« La Roseraie » avait vécu.
Pourtant, elle demeura dans le cœur de ses anciens résidants et de beaucoup d'habitants de la Côte Basque, dont de nombreux Bidartars. Aujourd'hui, plusieurs noms de réfugiés hommes et femmes, tous décédés à « La Roseraie » perpétuent sur des stèles discoïdales – dont la rénovation en 2002 est due au Gouvernement Basque et à l'association Bidasoa – au cimetière de Bidart, le souvenir de cette époque.

Liburua

Basky Surf Party de Patxy Kennedy.

Un roman initiatique entre la comédie familiale et le manuel de glisse. Une initiative originale de cette nouvelle maison d'édition www.aitamatxi.com/. Maison installée à Cambo et qui a décidé de publier un ouvrage par trimestre en puisant ses auteurs dans la diaspora basque américaine. On attend le prochain avec impatience.

Lucien Delgue : « Un député doit représenter le Pays basque intérieur »

M. Lucien Delgue préside la communauté de communes d'Oztibarre-Iholdi. Suite aux propos de M. Xavier Lacoste, maire d'Irissarry et de M. Barthélémy Aguerre, conseiller général d'Amikuze, ce responsable public confirme l'importance croissante de l'échelon Bas-navarrais.

Pourquoi êtes vous entrés dans la vie publique ?
Je suis élu depuis 25 ans et maire depuis 20 ans. Je possède donc une certaine expérience de la vie publique. Je suis attaché à ma commune. J'ai la volonté de servir la cause publique. Aujourd'hui, une commune seule ne peut plus travailler seule, d'où la participation à une communauté de communes.

Quelles sont les motivations qui ont conduit à la création de la communauté de communes d'Oztibarre-Iholdi ?
Dans les années 80, la Basse-Navarre était constituée de SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), en Amikuze, en Oztibarre-Iholdi, à Garazi et à Baigorry. Dans les années 90, ces SIVOMs ont évolué en Communauté de Communes. Elles prélèvent l'impôt et disposent de compétences obligatoires, comme le développement économique et l'aménagement de l'espace.

Qu'est-ce qui réunit, fédère cette communauté de communes ? Quels sont vos principaux projets communs ?
La création d'une maison de retraite à Iholdi est un projet majeur pris en charge par l'association Arberoue. Cette structure gère déjà une autre maison de retraite, d'où l'intérêt de bénéficier d'une économie d'échelle. Nous avons également un projet de zone d'activités à Irissarry ou à Suhescun. Dans le cadre du PCD Baxe-Nafarroa, l'Agence d'urbanisme a déjà réalisé une étude sur le maillage de ce territoire en zones d'activités. Actuellement, la Direction Départementale de l'Equipement réalise une autre étude sur la faisabilité technique puisqu'elle est entre autres habilitée à délivrer les permis de construire. Par ailleurs, nous travaillons dans le domaine des loisirs, de l'assainissement individuel ou de la protection de l'environnement.

Quelle est la situation de votre territoire ?
La population a augmenté. Il suffit de voir au regroupement pédagogique Armendarits Méharin l'ouverture d'une 4ème classe pour constater un regain démographique surtout perceptible dans cette partie du canton. Ici, la plupart des fermes ont des repreneurs. Suite à l'opération d'amélioration de l'habitat, de nouvelles familles se sont installées. A Armendarits, 1/5ème de l'habitat est constitué de locations à l'année. Ces actifs non agriculteurs travaillent sur la côte, à St Palais, à St Jean Pied de Port ou sur place.

Le maire d'Irissarry évoque l'attraction de sa commune vers Garazi, d'où sa demande d'adhésion acceptée par une majorité des élus de cette communauté de communes. Reprendre le périmètre des cantons pour définir une intercommunalité, n'est-ce pas négliger les bassins de vie actuels ?
Il y a un temps pour la constitution des communautés de communes et un temps pour travailler. Il y a quelques années, Garazi-Baigorry s'était remis à la décision du préfet, sans vouloir prendre de responsabilité sur la question d'Irissarry.
Par ailleurs, nous avons délégué la compétence de la gestion des déchets au syndicat Garbiki, dans lequel Irissarry y a la vice-présidence.
Les liens entre Irissarry et le pays de Garazi avancés par le maire d'Irissarry, comme la banque par exemple, ne concernent pas les domaines de compétence de la communauté de communes.
Par contre, il existe bel et bien des liens entre les Irisartar et d'autres communes voisines, comme dans la santé. Le docteur d'Irissarry travaille avec les pompiers d'Iholdi et ses patients sont dans notre territoire. S'il n'y a plus de docteur à Irissarry, ce n'est pas un problème des Garaztar, mais le nôtre. Nous devons travailler entre responsables politiques et professionnels de la santé.

Une communauté de communes de 3600 habitants est-ce viable selon vous ?
Bien évidemment, nous devons agir selon nos possibilités. Mais la communauté de communes d'Oztibarre-Iholdi a joué le même rôle que les autres lors de la démarche du PCD Baxe Nafarroa. Nous devons nous renforcer plutôt que de nous affaiblir face à Garazi-Baigorri et Amikuze.

Que pensez-vous d'une communauté de communes ou d'un pays de la Basse-Navarre ?
A terme, travailler à l'échelle de la Basse-Navarre est inévitable et indispensable. Pour cela, Oztibarre-Iholdi doit être un pôle vivant lors de l'intégration à cet ensemble plus vaste. Un jour, nous devrons constituer une communauté de communes ou un pays de la Basse Navarre. Cela se réalisera à l'occasion de la réforme indispensable de l'organisation administrative locale en France. Cette évolution est dans la logique des choses.

Mais prétendre à un pays de la Basse-Navarre, n'est-ce pas entrer en contradiction avec le pays actuel du Pays basque ?
Le pays Pays basque devra évoluer. Nous devons simplifier les centres de décision. Regardez en Euskadi, ils n'ont qu'un interlocuteur. Je ne suis pas favorable pour autant à un département Pays basque vu l'avenir incertain des départements et la perte de poids de la ruralité dans cette hypothèse.

La ruralité du Pays basque intérieur doit être mieux représentée ?
Oui, nous devons certes travailler en complémentarité avec la côte basque, mais nous devons être mieux pris en compte comme du temps de M. Michel Inchauspé. Mais, c'est surtout la circonscription électorale qui n'a aucun sens. Quel rapport avons-nous avec Accous par exemple ? Il faut une circonscription qui inclut le Pays basque intérieur, la Basse-Navarre et la Soule avec un député basque qui ait ses entrées à Paris pour défendre nos intérêts.

EAJ PNB
Euzko Alderdi Jeltzalea - Parti Nationaliste Basque

Imprimé sur papier recyclé

RENSEIGNEMENT ET ABONNEMENT
25 rue Thiers Karrika - 64100 BAIONA - tél. 05 59 46 15 34 - fax 05 59 59 54 84
e-mail : lema@eaj-pnb.eu - site : http://www.eaj-pnb.eu
Heures de permanence : du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h
Abonnement annuel 20 euros
Responsables des Biltzar : Anglet-Biarritz, Txaro Goikolea 06 80 74 32 60
Basse-Navarre-Soule, Paco Arizmendi 06 80 88 55 85 - Bayonne, Philippe Duluc 06 07 98 11 96 - Hendaye, Marinette Aprendisteguy 05 59 20 73 31 - Labourd Intérieur, Florian Martin-Halty 06 42 17 60 13 - Saint Jean de Luz, Gaxuxa Elhorga 05 59 51 03 34.